

P.L.U.I. :	Délégation du conseil communautaire en date du :
Approbation :	29 mars 2021

Bureaux d'études :	Patricia MORELLON Urbanisme	BIOS Environnement	TCa & BP architecture
--------------------	--------------------------------	-----------------------	--------------------------

- LEGENDE
- A4 : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau

A5 : Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement

EL7 : Servitudes d'alignement : non représentées

14 aérien HT : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

14 aérien BT : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

14 sous-terrain HT : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

14 sous-terrain BT : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

T1 : Voie ferrée

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques

AC2 : Servitudes de protection des sites classés et des monuments naturels

AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

EL2016 : Servitudes en zones submersibles spéciales à la Loire et ses affluents : non représentées

T3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz

INT1 : Servitudes au voisinage des cimetières

PT1 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques pour la protection contre les perturbations électromagnétiques

PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques pour la protection contre les obstacles des centres d'émission et réception de l'Etat

T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer

T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement

T7 : Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement : non représentées, s'appliquent sur le territoire hors T5

Limite de commune

PPRI non représenté, voir 4_2_Plan de Prévention du risque inondation de la Loire

PSS non représenté, voir 4_3_Plan des Surfaces Submersibles de l'Allier
-